

DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE BOISSEZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
Séance du mercredi 4 mars 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 2

N°2020_D06 :

Vente Béziat

Date convocation :

Le 25 février 2020

L'an deux mille vingt le mercredi 4 mars à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Présents : AUSSILLOU Christelle, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, PAYET Antoine, RAYSEGUIER Christian, SENEGATS Frédéric, VIGOUROUX Serge.

Absents : SOLER Eurydice, THOMAZE David.

Secrétaire de séance :

Mme AUSSILLOU Christelle, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire explique au conseil que Mr Hubert BEZIAT souhaite acquérir un terrain (cadastré sous le numéro A 234) appartenant à la commune de Boissezon et qui se trouve sur la commune du Rialet.

Considérant la demande faite par Mr Hubert BEZIAT qui souhaite acquérir la parcelle A 234 situé sur la commune du Rialet. Considérant que la commune de Boissezon n'a pas de projet sur cette parcelle.

Considérant que cette parcelle se trouve entre deux parcelles lui appartenant.

Après délibération le conseil :

Accorde la vente de la parcelle A 234 situé sur la commune du Rialet au tarif en vigueur soit 0,50€ le m².

Dit que les frais sont à la charge de l'acheteur.

Autorise Le Maire à procéder à toutes les formalités concernant cette vente.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture
Le 9 mars 2020.
Fait à Boissezon
Le 9 mars 2020.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil Municipal.

Le Maire, Jacqueline CABROL.

